

COMPTE RENDU SOMMAIRE DE REUNION **DU CONSEIL MUNICIPAL**

(affiché en exécution de l'article L2121-25 du Code des Collectivités Territoriales)

SEANCE DU 25 septembre 2009

Le conseil municipal dûment convoqué s'est réuni le 25 septembre 2009 à 18 heures à la mairie sous la présidence de M. Jean-Claude DUGENEST, maire.

Présents : DUGENEST Jean-Claude, GALLAND Raymond, ABIAN Vincent, FLEUR Cyril, ELIES Christian,, LABERGERE Marcel, GUILBAUD Monique, FRAGNIER Jacques, GRAND Gérard, , MAZAL Chantal et CARON Patricia PINET Franck, FORTINEAU Vincent

Absents excusés : EMONIN Michel BONESME Christiane

A l'ordre du jour figuraient les questions suivantes :

Personnel communal : règlement intérieur

Le règlement intérieur concernant le personnel a été présenté au CTP qui a émis un avis favorable à la proposition présentée. Il appartient au conseil municipal de l'entériner afin de pouvoir le présenter aux employés communaux. Le conseil municipal adopte à l'unanimité le règlement intérieur.

Rapport cantine saison 2008/2009 :

Cantine : le bilan de gestion 2008/2009 fait ressortir un déficit de 5 052.60 €. La participation communale est de 31.35 %. Le prix du repas était fixé à 2.70 € pour un prix de revient de 3.96 €.

Garderie : le bilan laisse apparaître une faible fréquentation.

Ecole : le maire informe le conseil qu'un demi poste d'enseignant a été créé sur le RPI. Il se répartit par ¼ de poste à Maison Feyne et ¼ de poste à Fresselines. Les parents d'élèves sont mécontents et demandent le soutien du conseil municipal afin d'intervenir auprès de l'éducation nationale pour l'obtention d'un poste à temps complet pour la rentrée scolaire 2010.

Décisions Modificatives

Ajustement des crédits votés au budget : en investissement 25 000.00 € pris sur la somme inscrite en dépenses au compte 20418 (autres organismes publics) est virée à l'article 21 (travaux bâtiments).

Exonérations fiscales :

Décision à prendre avant le 1^{er} octobre 2009. Le conseil municipal étudie 2 cas particuliers :

- exonération de taxe d'habitation pour les gîtes ruraux. Le conseil municipal décide de ne pas l'appliquer, celle-ci n'étant pas compensée par l'Etat
- exonération de taxe foncières sur le non bâti pour les terrains exploités selon un mode de production biologique. Selon le service des impôts cette exonération d'une durée de 5 ans concernerait les terrains exploités selon ce mode de production depuis le 1^{er} janvier 2009. Le conseil municipal sensible au principe de la culture bio étudiera cette possibilité pour 2011.

Communauté de Communes du Pays Dunois :

Le maire donne les dernières informations concernant le projet de développement touristique de la Vallée de la Creuse. Prenant en compte le projet ARC ESSOR adopté par le CDT, la Communauté de Communes du Pays Dunois devait réaménager l'Espace Monet Rollinat avec 4 fonctions principales : exposition, centre d'interprétation de l'Ecole de Crozant, Boutique, organisation de stages avec centre d'hébergement dans la partie de la grange non réhabilité à ce jour.

L'acquisition par le Communauté de Communes du Pays Dunois de l'ancien hôtel Lépinat à Crozant et le projet qui se dessine risquent de modifier ce qui était envisagé à Fresselines. Le conseil municipal estime donc souhaitable que soit clairement défini ce qui est envisagé sur chaque site de manière complémentaire et qui soit établi un projet de budget de fonctionnement.

Sentier d'interprétation : « Dans les pas de Claude Monet » (circuit du confluent) avance : l'architecte chargé de dessiner la passerelle a été choisi et 3 bureaux d'études ont été dans une premier temps retenus pour le sentier d'interprétation.

Association Eau et Lumière : cette association doit se constituer officiellement le 26 septembre. Elle a pour objectif de demander l'inscription des sites impressionnistes au patrimoine de l'UNESCO. La commune de Fresselines (tout comme Crozant) a donné un accord de principe à son adhésion .

Divers :

Assurances accident du travail, décès du personnel communal : pour le personnel relevant du régime spécial CNRACL, un nouveau contrat d'un an sera souscrit avec la compagnie QUATREM.

EMC recrutement : après un rendez-vous pour évaluer les besoins, les possibilités et le coût pour recruter un médecin le conseil municipal décide de ne pas donner suite.

Demande de subvention : vu la demande tardive, celle-ci est reportée en 2010.

Rachat de concession cimetièrè : le conseil municipal émet un avis favorable pour les concessions sans construction et pour le montant de la vente moins les taxes en vigueur.

Soutien au collectif creusois de développement et de défense du service public : le conseil municipal adopte une motion contre le changement de statut de la Poste.

Communiqué : le comité de défense de la gare de St Sébastien et autres services publics informe de la demande d'exonération de la taxe carbone pour toutes les personnes qui utilisent leur voiture suite aux suppressions des dessertes ferroviaires qui sera transmise à Monsieur le Président de la République

La Séance est levée à 19 h 50

Le Maire,

Jean-Claude DUGENEST